



Le salaire de l'apprenti

La rémunération applicable est fixée en pourcentage du SMIC (ou du minimum conventionnel pour les apprentis de plus de 21 ans), lequel varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation faisant l'objet de l'apprentissage.

Progression dans le cycle de formation	Age de l'apprenti		
	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans
1 ^{re} année d'apprentissage	477.07€ 27% du SMIC	759.77€ 43% du SMIC	936.47€ 53% du SMIC
2 ^e année d'apprentissage	689.10€ 39% du SMIC	901.13€ 51% du SMIC	1077.82€ 61% du SMIC
3 ^e année d'apprentissage	971.80€ 55% du SMIC	1183.83€ 67% du SMIC	1378.20€ 78% du SMIC

SMIC BRUT 1^{er} janvier 2024 : 1766,92 €
Les montants indiqués correspondent au salaire brut

Liens utiles



<https://staps.univ-lille.fr/apprentissage>



<https://www.formasup-npc.org/>



<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficiaire-dune-exoneration/exonerations-ou-aides-liees-a-la-le-contrat-dapprentissage.html>



<https://www.talentsup-hdf.fr/wp-content/uploads/2021/03/Fiche-recapitative-des-aides-a-lapprentissage->



<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/>

CONTACTS
pour toutes questions

Contrat d'apprentissage

charlotte.mantel@univ-lille.fr | 03.20.88.73.68
lara.lefebvre@univ-lille.fr | 03.20.88.87.83

staps.univ-lille.fr



Recruter un apprenti
STAPS

Informations
Procédures
Méthodes
Atouts

RECRUTER UN APPRENTI EN STAPS

à l'UFR3S - Sciences du Sport et de l'Éducation Physique

Le pari gagnant

<https://staps.univ-lille.fr/apprentissage>





L'UFR3S - Sciences du Sport et de l'Éducation Physique propose une gamme de formations qui couvre l'ensemble des besoins en compétences dans les secteurs d'activités sportives et de loisirs.

- 2800 Étudiants
- 61 Enseignants et Enseignants Chercheurs
- 180 Vacataires enseignants
- 34 BIATSS (Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens de Services et de Santé)
- 160 Alternants pour 8 formations ouvertes en apprentissage

L'apprentissage est une voie de formation qui permet de se former grâce à une véritable immersion dans le monde professionnel tout en bénéficiant d'une formation générale, professionnelle, théorique et pratique en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle par la voie de l'alternance.

Les atouts du recrutement d'un apprenti dans le domaine du sport

- Un renforcement de la professionnalisation des organisations sportives sur des fonctions supports et au cœur des métiers par l'intégration de nouvelles ressources humaines
- Une adaptation et anticipation des besoins en compétences
- Un financement du coût de la formation grâce aux dispositifs d'aides dédiées aux employeurs
- Un accompagnement renforcé
- Des rythmes adaptés en fonction du domaine et de l'organisation sportive

Pourquoi recruter un apprenti ?

- Une anticipation des besoins en recrutement : gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- Une ressource jeune, facile à former
- Une intégration progressive du collaborateur en entreprise
- Un faible coût grâce aux aides (charges sociales, primes exceptionnelles...) former un futur collaborateur
- Un collaborateur supplémentaire présent en moyenne à 75 % du temps de travail
- Un investissement reconnu dans la formation des professionnels de demain

Une pédagogie adaptée

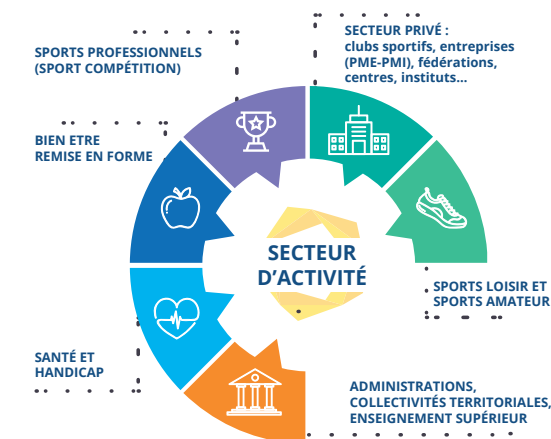
L'alternance a un objectif : optimiser l'articulation entre les enseignements théoriques et la réalité du monde de l'entreprise.

Les enseignements théoriques sont dispensés par les enseignants de la Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique et par des professionnels. La dimension pédagogique spécifique à l'apprentissage s'appuie sur un double tutorat entre le tuteur académique et le maître d'apprentissage.

8 formations ouvertes en apprentissage

- **DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives ou Culturelles** - Parcours Animation et Gestion des activités physiques ou culturelles
- **Licence Professionnelle Gestion et Développement des Organisations, des Services Sportifs et de Loisirs (GDOSSL)** - Parcours Gestion et Administration des Structures Sportives
- **Licence STAPS : éducation et Motricité** - L3 option Promotion de l'activité physique
- **Licence Professionnelle Métiers de la Forme et du bien-être**
- **Licence 3 STAPS** Activité Physique Adaptée et Santé
- **Master STAPS : activité Physique Adaptée et Santé** - Parcours Activité Physique Adaptée et Santé (APAS)
- **Master STAPS : entraînement et Optimisation de la Performance Sportive** - Parcours Préparation de sportif : aspect physiques, nutritionnels et mentaux (PS)
- **Master STAPS : management du Sport** - Parcours Gestion et Stratégie du Sport (GSS)

L'UFR3S - Sciences du Sport et de l'Éducation Physique offre un panel de formations en apprentissage qui couvre l'ensemble des besoins en compétences d'une structure ou d'une organisation dans le domaine du sport.



Les engagements de l'entreprise

L'entreprise embauchant un apprenti s'engage à :

- Permettre à l'apprenti de suivre ses heures de cours et ses évaluations
- Désigner un maître d'apprentissage qui assure le suivi de l'apprenti
- Adapter les missions de l'apprenti à la formation qu'il suit.

Le Maître d'apprentissage

- Assurer l'accueil, l'assistance et la formation des apprentis
- Évaluer les compétences de l'apprenti
- Organiser l'emploi du temps du salarié apprenti en conformité avec les périodes de formation
- Faire le lien avec le centre de formation des apprentis

Les conditions pour devenir maître d'apprentissage sont déterminées par convention ou accord de branche. A défaut d'accord :

- Être titulaire d'un diplôme au moins égal à celui préparé par l'apprenti et justifier d'un an d'expérience professionnelle en rapport avec la formation de l'apprenti.
- OU justifier d'au moins deux ans d'expérience professionnelle en rapport avec la formation de l'apprenti.

Quels avantages pour l'apprenti ?

- Préparer un diplôme en alliant théorie et pratique
- Découvrir le monde du travail et la culture d'une association ou d'une organisation
- Acquérir de l'expérience professionnelle et des compétences
- Percevoir un salaire et les mêmes droits et devoirs que les autres salariés (congés payés, avantages...)
- Avoir un double accompagnement : tuteur universitaire et professionnel
- Être dispensé des frais de formation et des droits d'inscription universitaire